



# *Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans*

3491, chemin Royal  
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0  
Téléphone : (418) 829-3100      Télécopieur : (418) 829-1004  
Internet : [www.msfoo.ca](http://www.msfoo.ca) Courriel : [info@msfoo.ca](mailto:info@msfoo.ca)

## Affaires municipales

### Décembre 2018

En cette fin d'année 2018, comme pour toutes les municipalités du Québec, le dossier important est l'adoption du budget municipal pour l'exercice financier à venir. Comme chaque année, les membres du conseil se sont réunis pour étudier et travailler à préparer des prévisions en ayant pour objectif de tenter de limiter les augmentations au niveau de l'indice des prix à la consommation. (IPC)

Comme chaque année, l'année 2019 est un défi pour les membres du conseil municipal puisque les charges incompressibles qui sont imposées à la Municipalité par des partenaires externes comptent pour 40 % du total des charges budgétaires de l'année. Dans un souci d'assurer la pérennité des finances de la Municipalité, le taux de taxation 2019 combinée au dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation comportera une hausse moyenne de l'impôt foncier légèrement supérieure au taux d'inflation.

Un sommaire de cet exercice vous sera livré dans le bulletin municipal qui accompagnera votre compte de taxation 2019.

En terminant, il me reste à vous souhaiter une belle période des fêtes tout en portant à votre attention que **le bureau municipal sera fermé du lundi 24 décembre 2018 jusqu'au lundi 7 janvier 2019, date à laquelle nous serons de retour à votre service dès : 9 h.**

Et à vous inviter finalement, **à la première séance de l'année 2019, prévue le mardi 8 janvier à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal** et à vous rappeler, les heures d'ouverture du bureau municipal soient :

**Du lundi au jeudi  
De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h**

Marco Langlois, g.m.a.  
Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, le 10 décembre 2018, a adopté : *la résolution numéro 018-123 intitulée : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019.*

**Que** l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code municipal du Québec. (R.L.R.Q., c. C-27.1)

**Que** le calendrier 2019 a été établi comme suit :

- |                   |                              |
|-------------------|------------------------------|
| ■ mardi 8 janvier | ■ lundi 8 juillet            |
| ■ lundi 4 février | ■ jeudi 1 <sup>er</sup> août |
| ■ lundi 4 mars    | ■ lundi 9 septembre          |
| ■ lundi 8 avril   | ■ lundi 7 octobre            |
| ■ lundi 6 mai     | ■ lundi 4 novembre           |
| ■ lundi 3 juin    | ■ lundi 9 décembre           |

**Que** les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du Conseil municipal.

**Que** toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour de décembre deux mille dix-huit.

**Marco Langlois, g.m.a.**  
**Directeur général/secrétaire-trésorier**